

# Pratique de la vente de fonds de commerce et distribution de son prix



Cette formation a pour objectif d'appréhender de façon pratique la cession de fonds de commerce, qui représente un marché lucratif (pas moins de 8 milliards d'euros par an), afin de se familiariser avec toutes les étapes de l'opération et d'en déjouer les pièges, de la réception du dossier à la distribution du prix.



## **OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE**

- Qualifier l'opération envisagée : distinguer la vente du fonds de commerce de celle de ses éléments, distinguer le fonds de commerce des fonds voisins (fonds artisanal, fonds rural, fonds civil)
- Mesurer l'impact de la loi dite Soihili du 19 juillet 2019 sur la rédaction de l'acte de cession du fonds de commerce
- Sécuriser les clauses à risque : diagnostics et normes, entrée en jouissance, clause de non concurrence, séquestre
- Élaborer un projet de distribution



## **APPROCHE PÉDAGOGIQUE**

- Formation intégrant l'actualité législative et jurisprudentielle
- Description et analyse
- Présentation des problématiques essentielles
- Cas pratiques et série d'exemples concrets



### **FORMATEURS**

Éric MORGANTINI et Sophie GONON  
Juristes consultants et Animateurs de formation  
du CRIDON LYON



### **DURÉE**

7h

### **MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE**

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



### **PUBLICS**

Notaires  
Clercs  
Collaborateurs

### **NIVEAU**

Tous niveaux

### **OBJECTIF**

- Améliorer sa pratique quotidienne
- Devenir expert

### **PRÉ-REQUIS**

Connaissance sommaire de la vente de fonds de commerce



### **PLUS-VALUE**

Aborder avec sérénité ces opérations trustées par les avocats



**CRIDON LYON**  
Partenaire expert du notaire

## Plan d'intervention

1

### **LES VÉRIFICATIONS PRÉALABLES**

- Qui vend et qui achète ?
- **3h** · Qu'est-ce que l'on vend ?  
Distinguer le fonds de commerce du fond artisanal, du bail, des contrats
- Combien et comment vend-on ? Prix payable à terme, garanties...
- Purger les droits des tiers : salariés, droits de préemption légaux et conventionnels

2

### **COMMENT RÉDIGER LES CLAUSES SENSIBLES**

- Mentions obligatoires, peut-on se passer des CA et résultats ?
- **2h** · Diagnostics et normes
- Obligation de délivrance et de garantie
- Le séquestre

3

### **APRÈS LA VENTE**

- Formalités postérieures
- **2h** · Oppositions, saisies, STD
- La distribution du prix et son échec